



Droits du père géniteur envers son enfant

Par **cindouille60**, le **25/01/2013** à **19:29**

lorsqu'il avait 22ans mon ami était avec un femme qui est tombée enceinte et l'a quitté au bout de trois mois de grossesse pour partir avec un autre homme . ce dernier a reconnu l'enfant qui n'est pas le sien (mon ami a une maladie génétique et nous avons appris que l'enfant en était atteint) . la mère a fini par avouer que mon ami était bien le pere génétique mais depuis plus rien, plus de nouvelles. l'enfant a 8ans et je souhaite aider mon ami a connaitre son fils. quels sont nos recours? les "parents" ne repondent pas à mes mails... :-(je trouve çà horrible, il a fils qu'il n'a pas le droit de connaitre. merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **25/01/2013** à **20:36**

Bonjour, commencez par envoyer une LRAR à la maman que votre ami veut voir son enfant et qu'au besoin il fera respecter ses droits par la justice. Pour ce qui est de reconnaître l'enfant, il faudra en "passer" par le juge pour enfant. pour le droit, soit vous trouvez un arrangement amiable ECRIT sur les visites, les trajets, la pension et vous saisissez le jaf du domicile de l'enfant pour faire entériner l'accord, soit vous ne trouvez pas d'accord et il faut saisir le meme JAF (avec u sans avocat) pour faire vos demandes. l'enfant ayant plus de 2 ans, le pere ne pourra pas avoir l'autorité parentale partagée, cordialement

Par **amajuris**, le **26/01/2013** à **00:09**

bjr,
si cet enfant a un père qui l'a reconnu, votre ami n'a aucun droit sur cet enfant.

il aurait pu le faire sans l'accord de la mère et même avant la naissance.
votre ami doit contester devant un tribunal la paternité du père selon l'état civil.
cdt

Par **AntoineMD**, le **23/05/2015** à **18:25**

Bonjour,

Je suis confronté à une situation incroyable et très chargée. Je vous exposerai donc les faits le plus simplement possible, et d'autres éléments apparaîtront par la suite.

Je suis père d'un enfant de 7 mois. Je n'ai pas accès à mon fils parce que sa mère le refuse.

Nous étions en France, et à 2 semaines de l'accouchement quand elle est partie en Espagne.

J'ai reçu par la suite des courriers d'avocats m'interdisant de me présenter à l'accouchement, ou de m'approcher de lui, sa mère ou ses proches côté maternel.

Elle porte des accusations mensongères contre moi à tour de bras, des plaintes, et s'efforce d'augmenter la distance entre moi et mon fils.

Je reçois des menaces d'arrestation, de mort.

Malgré ma déclaration anticipée de mon fils en mairie, il m'a fallu 5 mois pour rétablir son identité, déclaré de père inconnu par la mère.

Je l'ai vu quelques heures ce jour-là, à Madrid.

Nous avons, grâce à l'intervention de plusieurs membres de l'entourage obtenu une "entente sur une garde alternée" pour cet été. J'ai dû me délocaliser en Espagne pour cela, et laisser toute ma situation en France.

Cela fait quelques jours que je suis là, et je dois rentrer en France, la mère appelle la police sans raison régulièrement, m'accuse de violence, agression, non respect de la femme, et j'en passe la liste est longue. Elle refuse toute communication, ne me laisse pas m'approcher, ou entamer une conversation avec elle. Je n'ai pas accès à mon fils. Elle me menace, ne respecte pas les accords.

En Espagne, les femmes qui accusent les hommes de violence n'ont, d'après la Guardia Civil ou j'ai passé mon anniversaire, et d'après le palais de justice d'Algeciras, aucune preuve à fournir, l'homme accusé dormirait en garde à vue pour une comparution immédiate le lendemain. Les pubs récurrentes à la télé le rappellent sur chaque canal.

La situation est malsaine et dangereuse pour mon fils, et pour moi. La mère condamne mon fils à ne pas avoir de père volontairement. Malgré tous mes efforts, voyages, démarches et dépenses.

Elle a suivi des traitements pour problèmes psychiatriques à plusieurs reprises, et durant la grossesse. Les termes, bien que jamais validés officiellement par un médecin étaient schizophrène, bipolarité, perversion narcissique, dépression. Cela ferait une dizaine d'années qu'elle aurait commencé à avoir ce genre de problèmes. Elle modifie seule ses quantités de traitement, et change régulièrement de lieu et de médecin.

Elle ne travaille pas depuis plus de deux ans. Et a des talents de manipulation particulièrement exceptionnel.

La mère est de nationalité Allemande. Moi française, et mon fils à les trois pour l'instant à savoir Française, Espagnole, Allemande.

Notre situation était en France, ni elle ni moi n'avons rien de constructif en Espagne.

Comment puis-je faire pour voir mon fils?

Comment puis-je obtenir sa garde? En France?

Comment puis-je m'assurer, dans l'intérêt du petit, que la mère va suivre un nouveau traitement de façon normale et appliqué?

Comment puis-je créer un foyer stable et simple avec des droits, sans privé mon fils de son père ou de sa mère?

Comment puis-je obtenir la responsabilité exclusive de mon fils?

Je peux apporter des preuves concrètes de chacun des points énoncés.

La liste est bien plus longue en réalité.

Je ne sais plus quoi faire, j'ai contacté SOS PAPA, j'attend une réponse, et je fais de même avec le procureur. J'ai porté plainte ici au palais de justice d'Algeciras, j'avais un avocat très couteux a Madrid, qui ne m'a finalement rien apporté.

Je pense réagir depuis la France ce qui serait plus intelligent, et trouver les personnes compétentes dans ce type d'affaire pour m'aider.

J'ai besoin d'aide.

Je vous remercie grandement par avance.

Cette histoire part tellement dans tous les sens que la raconter n'est pas simple. J'imagine qu'a suivre et comprendre, ca n'est pas plus évident.

Cordialement.

Antoine.

Par **aguesseau**, le **23/05/2015** à **18:49**

bjr,

comme votre enfant a la nationalité française, vous pouvez aller expliquer votre situation au consulat de france le plus proche dont la mission est d'aider les ressortissants français en difficulté dans un pays étranger.

cdt

Par **AntoineMD**, le **23/05/2015** à **18:53**

Je n'avais pas pensé au consulat. Merci. Je vais m'y rendre des lundi matin.